

Conseil municipal du 14 juin 2021

2020, une année particulière pour les finances de la collectivité

2-(25910). FINANCES : Budget principal : Compte de gestion 2020

3-(25914). FINANCES : Budget principal : Compte administratif 2020

4-(25911). FINANCES : Budgets annexes : Compte de gestion 2020

5-(25915). FINANCES : Budgets annexes : Comptes administratifs 2020

6-(25912). FINANCES : Régie Lumière : Compte de gestion 2020

7-(25917). FINANCES : Régie Lumière : Compte administratif 2020

8-(25918). FINANCES : Budget principal : affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 - décision modificative n°1 2021

9-(25919). FINANCES : Budgets annexes : affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2020 - décision modificative n° 1 de l'exercice 2021

10-(25920). FINANCES : Régie Lumière : affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 - décision modificative n° 1 de l'exercice 2021

Le compte de gestion, établi par le trésorier principal, et le compte administratif, établi par l'ordonnateur, rendent compte des dépenses et recettes réalisées lors de l'année 2020.

>Une année marquée par la crise sanitaire

La gestion de la crise sanitaire s'est naturellement imposée comme la priorité absolue pour l'ancienne et la nouvelle majorité municipale. Les comptes administratifs sont le reflet des choix effectués tout au long de l'année pour adapter le service public et lui permettre de fonctionner pendant les périodes de confinement. La protection des agent-es, des Grenoblois-es, des actrices et acteurs associatifs, culturels et

économiques face à la crise était et demeure au cœur de chaque décision.

La protection des agent-es s'est traduite par le versement des salaires aux agent-es vacataires ou horaires (par exemple les animateurs et animatrices périscolaires) même quand ils ne pouvaient plus assurer leurs missions ou encore en équipant les agent-es de masques, blouses, gants, produits virucides et plexiglass.

Pour les Grenoblois-es, la Ville a distribué largement des masques, mis en place une aide alimentaire d'urgence pour les familles ne bénéficiant plus de la tarification sociale de la restauration scolaire, distribué pendant le confinement plus de mille repas ou colis alimentaires par jour grâce aux associations, aux dons et aux repas cuisinés par la cuisine centrale, ou encore impulsé une plateforme de solidarité, *Voisins Voisines*, pour créer un système d'entraide gratuit.



©Jean-Sébastien FAURE, Ville de Grenoble 2021

Pour protéger les actrices et acteurs associatifs, culturels et économiques, durement impactés par la crise, la Ville a mis en place des exonérations de loyers et de droits de place pour les commerçantes, des reports de dividendes attendus dans les sociétés d'économie mixte dont la Ville est actionnaire, l'accompagnement de productrices et producteurs locaux pour mettre en place de circuits alternatifs de distribution alimentaire sur le site de la Chambre d'agriculture ou encore des subventions exceptionnelles à travers les fonds de soutien au monde associatif et aux opérateurs culturels.

>Un niveau d'investissement élevé

Poursuite du plan Ecoles, organisation de la sixième édition du Budget participatif, réouverture de la Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine, réaménagement de l'ancienne école Claude Bernard pour permettre l'accueil de l'association Le Fournil, poursuite du réaménagement urbain à Mistral et à la Villeneuve, renouvellement de la flotte de véhicules municipaux, études sur la Tour Perret, ouverture du centre communal Camille Claudel... Malgré la crise sanitaire et le ralentissement général de l'économie, la Ville a poursuivi ses projets et maintenu un niveau d'investissements élevé.



© Auriane POILLET, Ville de Grenoble 2021

Hakim Sabri, Adjoint à la Comptabilité écologique, déclare : « *Les choix financiers effectués lors de l'année 2020 sont des choix politiques. A Grenoble, nous avons placé au centre des décisions la protection des Grenobloises et des Grenoblois, des agent-es et du monde culturel, associatif et économique, et nous continuerons de le faire aussi longtemps qu'il le faudra. Nous avons assuré au maximum la continuité du service public, accompagné la lutte contre la progression de l'épidémie et mis un point d'honneur à protéger les plus fragiles et les plus précaires, tout en soutenant au maximum les actrices et acteurs économiques et associatifs et en poursuivant nos projets.* »

>Les chiffres-clés des comptes administratifs 2020 :

- 9 millions d'euros de dépenses visant à protéger les agent-es, les Grenoblois-es, les acteurs associatifs, culturels et économiques de la crise sanitaire et de ses corollaires ;
- 7,5 millions d'euros de perte de recette ;
- 42,7 millions d'euros d'investissement sur le territoire ;
- Une baisse de l'épargne de gestion de 9 millions d'euros (soit un recul de 30% de l'autofinancement entre 2019 et 2020) ;
- Sur 100 € dépensés (*masse salariale, subventions, charges à caractère général*) :
 - ... 37 € pour l'éducation, à la culture, au sport et à la relation citoyenne
 - ... 21 € pour la solidarité et aux actions de territoires
 - ... 24 € pour l'entretien de notre cadre de vie, à l'urbanisme, et au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments municipaux (écoles, gymnases, lieux culturels, locaux associatifs, maisons des habitants, ...)
 - ... 17 € pour les équipes ressources qui s'occupent des finances, de l'informatique, de la commande publique, du juridique, des ressources humaines, etc.

Grenoble lance un pack pour la démocratie

11-(25430). **DEMOCRATIE LOCALE** : Création des dispositifs de prise en compte des interpellations citoyennes

Vous pouvez retrouver le dossier de presse ici :

https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/0f/1187_492_DP-Pack-pour-la-democratie.pdf



Un plan d'action ambitieux pour la condition & le bien-être animal

12-(25982). **ENVIRONNEMENT** : Délibération Cadre : condition et bien-être animal, orientations et plan d'action 2021-2026

Vous pouvez retrouver le dossier de presse ici :

https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/cf/1189_821_DP-Condition-et-bien-etre-animal.pdf



© Auriane POILLET, Ville de Grenoble 2021

Soutien au projet métropolitain "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée"

45-(26066). **ACTION SOCIALE** : "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" : soutien au premier projet de la programmation métropolitaine

Le Conseil métropolitain du 21 décembre 2018 a voté à l'unanimité pour une candidature métropolitaine à une nouvelle vague d'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». Cinq communes ont répondu à l'appel de la Métropole pour déterminer les territoires d'expérimentation : Échirolles, Vizille, Grenoble, Pont de Claix et Saint-Martin d'Hères.

Objectif de ce projet? Créer, par le biais d'Entreprises à But d'Emploi, des emplois « supplémentaires et non concurrentiels » répondant aux besoins du territoire pour des personnes privées sans emploi depuis 1 an et résidant sur le territoire depuis au moins 6 mois. Les emplois créés sont en CDI, à temps choisi et adaptés aux compétences des personnes. Le financement de ces emplois est effectué grâce à la réaffectation des dépenses sociales causées par la privation de l'emploi (chômage, minima sociaux, etc.). Le plan de financement est finalisé par une part de chiffre d'affaires généré par l'Entreprise à But d'Emploi et par des subventions des collectivités locales.

Cinq territoires « Zéro Chômeur de Longue Durée » vont donc être programmés sur les cinq communes candidates, en commençant par Échirolles Ouest.

Dans cet esprit de solidarité entre les territoires de la Métropole, le Conseil municipal de la Ville de Grenoble a souhaité apporter tout son soutien au premier projet de la programmation métropolitaine incarné sur le territoire d'Échirolles Ouest.

Elisa Martin, Adjointe aux Quartiers populaires et à l'Égalité républicaine, déclare : « *Le territoire de la commune de Grenoble, est, comme beaucoup*

d'autres, touché par le chômage. La crise économique qui accompagne la crise sanitaire renforce encore la difficulté de retrouver un emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

L'ensemble des actrices et acteurs territoriaux de l'emploi est mobilisé: Mission Locale, Maisons de l'emploi, structures d'insertion par l'activité économique... L'objectif du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » est de proposer une approche différente pour lutter contre le chômage de longue durée en mettant en œuvre le « droit à l'emploi » prévu dans le préambule de la Constitution. La Ville de Grenoble s'était portée candidate pour les territoires Alma - Très Cloîtres - Centre-Ville et Mistral - Ampère et confirme son souhait de participer à la programmation métropolitaine. Ce premier projet sur Echirolles Ouest constitue une préfiguration qui pourra bénéficier aux autres communes. La Ville de Grenoble souhaite donc soutenir ce projet « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Cette ambition forte des communes concernées et de la Métropole de mailler le territoire est unique au niveau national. ».

La Ville de Grenoble soutient l'association L'Oiseau Bleu

56-(26035). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association L'Oiseau Bleu pour l'année 2021

Créée en 1969 dans l'agglomération grenobloise, l'association L'Oiseau Bleu intervient sur l'hébergement, le logement adapté et l'accompagnement social des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité. Présente dans tout le département de l'Isère, elle gère sur Grenoble deux pensions de famille / maisons relais (« Alexandrine » et « Bon Accueil »). L'Oiseau Bleu a également développé des services d'accompagnement hors dispositif d'hébergement, afin de permettre à un public désocialisé de retrouver une solution d'insertion.

Son intervention comporte un important volet «santé» : la dimension sanitaire fait partie intégrale du processus d'accès au logement et d'insertion. Elle permet l'accès aux soins et aux droits relatifs à la santé physique et psychique.

L'Oiseau Bleu a mis en place en 1994 un service de proximité – le POPS (Point Précarité Santé) – pour les quartiers prioritaires de Grenoble, qui vise à favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention et à mobiliser le réseau des professionnels de santé et du social pour fluidifier les parcours de soins et l'accès au droit commun : centres de santé de l'AGECSA, médiateurs-pairs en santé de la Ville de Grenoble, CCAS de Grenoble (Centre Communal d'Action Sociale), SLS du Département (Services Locaux de Solidarité)... Dans ce cadre, l'association effectue des permanences au sein de la Maison des habitant-es - Le Patio dans le quartier de la Villeneuve. Les habitant-es du secteur 6 sont prioritaires, des interventions sont réalisées ponctuellement sur d'autres quartiers prioritaires (Mistral, Teisseire, Abbaye).

L'Oiseau Bleu a créé un poste de médiation sociale et un poste de médiation sanitaire en direction des personnes et ménages en habitats précaires (bidonvilles, squats...) avec une intervention spécifique sur les problématiques de santé nombreuses et bien souvent liées à la précarité des conditions de vie.

Pour aider l'association à mettre en œuvre ses objectifs, le conseil municipal de la Ville de Grenoble a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2021. Dans le cadre de cette convention, quatre subventions seront versées à L'Oiseau Bleu pour contribuer au fonctionnement du dispositif TOTEM et soutenir ses projets sur le territoire communal pour la même année 2021, d'un montant total de 34 000€.

Pierre-André Juven, Adjoint à l'Urbanisme et à la Santé, déclare : « L'Oiseau Bleu contribue pleinement à la mise en œuvre du Plan Municipal de Santé, plus spécifiquement pour les personnes

précarisées. L'association facilite l'accès aux droits et aux soins, participe à lutter contre le non recours au système de santé des personnes qui en sont le plus éloignées et à promouvoir l'« aller vers ». En ce sens, cette convention d'objectifs et de moyens, pour l'année 2021, va donc permettre à l'association de mettre en œuvre ses objectifs ».

Céline Deslattes, Conseillère municipale déléguée à la Grande précarité, déclare : « *L'association Oiseau Bleu joue un rôle central dans la prise en*

charge des personnes en situation de précarité à Grenoble. Ses interventions représentent un soutien formidable pour la Ville de Grenoble notamment dans l'accessibilité au logement et l'accompagnement des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité. Cette convention va leur permettre de mettre en œuvre le dispositif TOTEM et soutenir ses projets sur le territoire communal. »